



Amiens, le 29 avril 2009

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les conseillers
et conseillers techniques

Mesdames et messieurs les coordinateurs
et délégués des directions

Mesdames et messieurs les chefs de division

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Secrétariat Général
LM/AE

Dossier suivi par
Louis MASLIAH
Secrétaire Général de l'Académie

Tél. :
03 22 82 39.48
Fax. :
03 22 92.82.12
Mél. :
ce.rectorat@ac-amiens.fr

20, boulevard
d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex

N° 00031

Objet : Journée de solidarité en faveur de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

J'ai l'honneur de vous informer que le lundi de Pentecôte est un jour férié, et chômé. En conséquence, les services du rectorat seront fermés le lundi 1^{er} juin 2009.

Cependant au titre de la journée de solidarité, les heures de travail correspondantes seront accomplies sous la forme de sept heures à effectuer entre le 1^{er} juin et le 31 août 2009.

Pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel, la durée de la journée de solidarité est réduite proportionnellement à leur durée effective de service.

Par avance, je vous remercie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité.

Anne SANCIER CHATEAU